



SÉANCE DE CONFIRMATION 2024

LE 10 AOÛT 2024 Parc Liben - chemin Liben 64121 Serres Castet

Séance de confirmation à partir de 9h00 avec Mme BOTTUSSI JOCQUEL

M. Philippe TRECUI 06.18.40.21.32 ou Mme Katia LOUSTAUNAU 06.83.25.76.02

DEMANDE D'EXAMEN DE CONFIRMATION

par courrier : à remplir soigneusement
(1 seul chien par feuille) et à adresser avant le 26/07,
avec le règlement à Cédia - Confirmation Serres Castet
67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
(possibilité de s'inscrire sur <https://cedia.fr> jusqu'au 28 juillet)

PAIEMENT

Participation aux frais d'organisation : 35 €
par chèque bancaire ou postal
au nom de l'ACT des Pyrénées Atlantiques
Cette somme restera acquise à l'organisateur
même si l'exposant ne peut se présenter.

Race : _____ Variété : _____

Taille : _____ Couleur : _____ Poil : _____ Poids : _____

N° tatouage ou transpondeur : _____ **N° LIVRE DES ORIGINES** : _____
ATTENTION : N'oubliez pas de renseigner le n° de Livre des Origines

Nom du chien : _____

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (propriétaire de la lice à la saillie) : _____

Propriétaire :

M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail (indispensable pour recevoir votre e-carte) : _____

*Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.
J'exonère spécialement et entièrement l'Association Canine de toutes responsabilités du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, ce jour, atteint de maladies contagieuses.
Les frais de participation de l'examen resteront acquis à l'organisateur si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation.*

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire : _____

**La carte d'exposant, avec votre horaire de passage,
vous sera envoyée quelques jours avant la séance de confirmation.**

***Pour les chiens déjà inscrits au LOF, la feuille de demande de confirmation pré-remplie (à l'aide des renseignements fournis ci-dessus)
vous sera distribuée par les organisateurs lors de la séance de confirmation**

INFORMATIONS PRATIQUES : DOCUMENTS À PRÉSENTER AU JUGE :

- a) Pour les chiens déjà inscrits au LOF :
 - L'original du certificat de naissance
- b) Pour les chiens inscrits à un Livre des Origines Étrangères reconnu par la FCI :
 - L'original du Pedigree étranger
 - Une feuille de déclaration LOF à demander au secrétariat
- c) Pour les chiens « non LOF » ou inscrits à un Livre des Origines non reconnu par la FCI
 - Une feuille de déclaration pour l'enregistrement au LOF à titre initial ou au livre d'attente
 - Une feuille de déclaration LOF à demander au secrétariat

CONFIRMATION : Attention : votre chien doit être identifié (transpondeur électronique ou tatouage lisible) et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire de confirmation correctement rempli (disponible sur place, au secrétariat ou www.scc.asso.fr puis rubrique "documents" et "formulaires").

Pour les chiens appartenant à la 2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passeport (1^{re} page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique) en mentionnant votre nom, n° d'inscription et n° de tél.

Engagements internet : <https://cedia.fr>. Paiement en ligne sécurisé.

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1^{er} Groupe - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois	3^e Groupe - American Staffordshire Terrier _____ 15 mois
2^e Groupe - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Majorquin, Tosa, Fila de Saint Miguel, Cao de Gado Transmontano, Broholmer, Alano Espagnol _____ 15 mois	4^e Groupe - Teckels _____ 15 mois
	5^e Groupe - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland _____ 15 mois
	6^e Groupe - Rhodesian Ridgeback, Dalmatien _____ 15 mois
	8^e Groupe - Retrievers _____ 15 mois
	9^e Groupe - Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
	10^e Groupe - Afghani, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

ATTENTION

Otectomy: les chiens aux oreilles coupées, nés après le 1^{er} juin 2019, qu'ils soient français ou étrangers ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition. Cette circulaire s'appliquera à toutes les races concernées par la taille des oreilles. Pour les Dobermanns, cette mesure annule et remplace la circulaire du 8 mars 2019.

Caudectomy: pour les races Rottweiler, Cane Corso, Boxer, Doberman et Schnauzer, interdiction de confirmation et de participation aux expositions canines pour les chiens nés après le 1^{er} janvier 2020

FORMALITES APRES L'EXAMEN

Si le chien est déclaré apte, le juge vous remettra l'ensemble des documents nécessaires que vous devrez transmettre à

Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

- Le formulaire d'examen de confirmation complété par l'expert,
- le certificat de naissance LOF ou le pedigree étranger accompagné de la feuille de déclaration d'inscription à titre importé, imprimé à nous réclamer le cas échéant,
- ou, éventuellement le récépissé de déclaration de naissance avec la feuille de déclaration d'inscription au LOF, à titre initial ou au livre d'attente,
- le montant des frais de dossier suivant tarif en vigueur (voir tarif sur formulaire de confirmation), sauf s'il s'agit d'une inscription à titre initial pour laquelle la SCC demandera le versement des frais lorsque l'avis favorable de l'Association de Race aura été obtenu.

Il est précisé que la validité du certificat de confirmation est de 1 an.

Par ailleurs, les frais de dossier doivent être réglés par chèque bancaire, chèque postal ou mandat-lettre. Tout autre mode de paiement et en particulier le versement direct au CCP risque d'entraîner des retards dans le traitement du dossier, voire même un blocage dans le cas où le manque de précisions empêche l'identification du paiement.

La SOCIETE CENTRALE CANINE, au reçu de l'envoi des documents, vérifie la conformité des éléments et les soumet à l'Association de Race pour accord et, celui-ci obtenu, procède à l'inscription définitive au LOF et à l'expédition du Pedigree au propriétaire par envoi recommandé.

Les Associations spécialisées de Race reçoivent de la SCC communication des certificats de confirmation favorables et disposent de 15 jours francs à compter de la date de réception pour s'opposer à l'enregistrement des confirmations. Passé ce délai, la SOCIETE CENTRALE CANINE considère que l'Association spécialisée accepte les dites confirmations et procède alors à l'inscription définitive.

Si votre chien est déclaré inapte, le juge gardera le formulaire et le retournera à la SCC

